

# COMPTE-RENDU de la Réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud Jeudi 03 juin 2021 19H00

Présents : C. ROCHET, S. GROS, JM. HENROTTE, T. GRENARD, J CARNOT, G JUBERT, R. PERRIN et A. MICHAMBLE

Excusée : E. GRENARD

Absent : Q GROS

Secrétaire : T. GRENARD

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 18.03.2021

## DELIBERATIONS :

### 1) Déplacement de la conduite – parcelle AC342 LA PESSE :

Considérant la délibération du 14 décembre 2020,

Considérant l'attribution de la DETR 2021 pour un montant de 11 700 € soit 30% de 39 000 € montant des travaux subventionnable,

Considérant la réponse de l'Agence de l'eau du 15 février 2021 notifiant la non éligibilité de cette opération aux critères d'intervention de l'Agence de l'Eau,

Considérant la réponse du Conseil départemental du 02 avril 2021 précisant que le dossier d'aide est complet et autorisant le démarrage des travaux,

Considérant que 3 entreprises ont été consultées mais une seule a remis une offre :

Entreprise	Montant HT
SARL CORTINOVIS BASILE TP	PAS DE PROPOSITION
SUEZ	39 000 €
SARL GOYARD	PAS DE PROPOSITION

Considérant le devis de la SUEZ n° AB/2020-96,

**Le conseil syndical ACCEPTE A 6 voix POUR le devis de la SUEZ n° AB/2020-96 pour un montant de 39 000 € HT.**

Arrivée de M. Raphaël Perrin et M. Stéphane Gros : 19H15

### 2) Sollicitation d'aide : Plan de relance transformation numérique

#### LE COMITÉ SYNDICAL

**CONSIDERANT** le programme de relance de la Région Bourgogne Franche-Comté : Fonds de développement pour la transformation numérique des collectivités,

**CONSIDERANT** le taux de 40% sollicité pour l'équipement et les logiciels,

**Le conseil syndical :**

**DÉCIDE à 8 voix POUR** de solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Fonds de développement pour la transformation numérique des collectivités,

**AUTORISE** le Président à signer les actes afférents à cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Forages : compte-rendu de la présentation des cabinets INTERFACE EAU IDEES EAUX du 28 mai 2021 par M. Faure et M. Jacquier soit 21 personnes présentes à la salle des Dolines : 6 élus, M. Brigolle de la Suez, M. Kron de l'ARS, M. Vacelet du Conseil Départemental, Mme Bouvier de la DDT, M. Durllet du PNRHJ, Mme Maillet-Guy du Cabinet Naldéo, M. Druesne invité, Céline Mermet du SIEHJS et 5 propriétaires/riverains.

Le compte-rendu est consultable sur demande.

Deux interrogations ont été exprimées par les propriétaires : quel sera le périmètre de protection et le coût global des forages (raccordement inclus). Les réponses à ces deux questions ne peuvent à ce jour être connues. Pour le périmètre de protection, seul l'hydrogéologue agréé définira le périmètre précisément, mais M. Kron de l'ARS a précisé qu'en l'état et vu la qualité de l'eau, les périmètres ne devraient pas être contraignants. Mais, il rappelle que seul l'hydrogéologue agréé sera décisionnaire. Pour le coût global, à ce jour, les devis de raccordement jusqu'au réseau d'eau existant n'ont pas été établis.

- Fuite sur la commune des Moussières le 15 mai 2021 : réparation en quelques heures, gros trou constaté sur la conduite (conduite datant de 1986), si une seconde fuite apparaît un renouvellement d'une partie de cette conduite sera à prévoir.
- Fuite secteur la Burne Les Bouchoux : suite à l'intervention de la SUEZ, aucun bruit ni suspicion de fuite suite au balayage du réseau par le corrélateur acoustique n'a été révélé. Il ne s'agit donc pas d'eau potable.
- 
- Proposition Valocime : sujet reporté ultérieurement (pas de proposition reçue à ce jour).
- Récupération « Eau de pluie » Agence de l'eau et CPIE : La proposition du CPIE du Haut-Jura : eau de pluie : l'or bleu à portée de main s'appuie sur la récupération d'eau de pluie : informations, mobilisation, familles « test » : projet évalué à 11 000 €. Ce projet a été retenu par l'Agence de l'Eau. Aide accordée : 70% soit 7 700€. M. Glandut du CPIE viendra au prochain conseil pour définir précisément le projet.
- Avenant SUEZ : la DSP prendra fin au 1<sup>er</sup> septembre 2022, un avenant de prolongation doit être établi pour faire le lien avec la prochaine DSP. Un avenant d'un an pourra être établi aux conditions déjà existantes. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Fin de la séance 20H00.